

Le journal du dimanche et Europe 1 – 12 août 2017

CODE DU TRAVAIL : PAS DE VACANCES POUR CEUX QUI REDIGENT LES ORDONNANCES

Officiellement, le gouvernement est en vacances. Mais l'Elysée, Matignon et le ministère du Travail travaillent d'arrache pied pour terminer les ordonnances du code du travail.

Les vacances ont débuté mercredi soir pour le gouvernement. Officiellement, il n'y a plus personne à Paris. Sauf au ministère du Travail ainsi qu'à la Direction général du Travail. Ces derniers ont été en effet plus qu'une semaine pour boucler les neuf ordonnances qui réformeront le code du travail. Si Muriel Pénicaud, en charge du dossier, est en vacances entre la Normandie et le Sud de la France, elle est tous les jours en contact avec son équipe, dont une bonne partie est restée à la capitale. Entre l'Elysée, Matignon et le ministère du Travail, les échanges sont quotidiens.

Une cellule d'experts placée au secret, des juristes recrutés pour éviter tout bug juridique

Signe révélateur, Pierre André-Imbert, le conseiller social de l'Elysée est déjà rentré de ses courtes vacances. En congés, Antoine Foucher, le directeur de cabinet de Muriel Pénicaud, s'est, lui, attelé à la relecture et à l'amendement de certaines parties du paquet d'ordonnances. Ce dernier en comporte trois : l'articulation entre ce qui relève de la négociation de branche et d'entreprise ; la simplification du dialogue social et économique ; la sécurisation des relations de travail.

Dans ce marathon, la Direction générale du travail est sous tension : elle doit écrire au pas de course un pavé de 150 à 200 pages au total. Une cellule d'experts placée au secret travaille d'arrache pied. Des diplômés en droit du travail ont d'ailleurs été recrutés pour éviter tout bug juridique qui pourrait retarder l'application des nouvelles mesures. Certains, embauchés par la CGT qui a elle aussi renforcé son staff de juristes, ont même été chassés par l'administration ! Il faut dire que l'agenda est plus que serré. Il ne reste que sept jours pour finaliser les textes et les arbitrages politiques : les neuf ordonnances doivent être présentées "par bouts" aux syndicats et patronat la semaine du 21 août.

AFP – 12 août 2017

LES 100 JOURS DE MACRON, ENTRE PROMESSES TENUES ET DEFIS A RELEVER

Le 15 août, Emmanuel Macron aura été élu depuis 100 jours avec, à son actif, une série de promesses de campagne rapidement mises en œuvre mais aussi quelques errements très coûteux en termes de popularité, et de nombreux défis à relever.

A l'issue d'une session extraordinaire du Parlement - séquence qui a fortement contrasté avec l'attentisme de son prédécesseur, François Hollande, à l'été 2012 - deux textes emblématiques ont été définitivement adoptés.

L'un porte sur la moralisation de la vie politique et le second autorise le gouvernement à réformer le code du travail par ordonnances.

D'autres réformes seront engagées à la rentrée ou en 2018 comme celles de l'assurance-chômage, de la formation professionnelle et des retraites pour "rénovier le modèle social" d'un pays en proie depuis des décennies à un chômage de masse.

Le décrochage de la cote du chef de l'Etat, qui se poursuit en août, sonne cependant comme un avertissement. Selon un sondage IFOP diffusé vendredi, seulement 36% des Français se disent satisfaits de l'action du chef de l'Etat, bien loin des 62% au tout début de son mandat.

"Emmanuel Macron sort de l'état de grâce pour rentrer dans l'atmosphère et assumer le coût politique de ses arbitrages", a commenté le politologue Jérôme Fourquet (IFOP).

En cause, une série de mesures impopulaires qui ont agacé nombre de Français, à commencer par les fonctionnaires ulcérés par le gel du point d'indice ou le rétablissement du jour de carence, et les retraités, furieux de la hausse de la CSG.

Quelques couacs ont également contribué à écorner l'image de l'exécutif, comme la valse-hésitation sur la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages ou le coup de rabot sur les aides au logement.

"Le risque qui guette aujourd'hui le président, c'est que les Français passent progressivement du +il est brillant et réussit tout ce qu'il entreprend+ à +en fait, tout ça, c'est de la com+", a ainsi souligné Jérôme Fourquet.

Sur le front social, la rentrée s'annonce mouvementée alors que le contenu des ordonnances sur le droit travail sera dévoilé le 22 septembre. SUD et la CGT ont appelé à une journée d'action le 12 septembre et les Insoumis de Jean-Luc Mélenchon à un "rassemblement populaire", le 23.

Le bouclage du budget 2018 promet d'être délicat avec la promesse d'une baisse de 11 milliards des prélèvements obligatoires qu'il faudra conjuguer avec de nouvelles économies.

Sur la forme, Emmanuel Macron a imposé d'emblée son style fait de "parole rare", de distance avec la presse et de postures hiératiques. Le ton en a été donné au soir même de son élection avec une marche solitaire, très mitterrandienne, jusqu'à la Pyramide du Louvre.

Mais la forteresse d'une communication qui se veut hyper maîtrisée commence à se fissurer. Une "évolution" de la communication présidentielle interviendra à la rentrée, a annoncé le porte-parole du gouvernement Christophe Castaner.

Les déplacements du président qui font la part belle aux images ont eu des résultats contrastés. Son apparition façon "Top gun", moulé dans une combinaison de pilote sur la base aérienne d'Istres, a ainsi déchaîné un flot de commentaires railleurs sur les réseaux sociaux.

Les premières semaines du quinquennat ont été plombées aussi par une série d'affaires qui ont entraîné la démission de quatre figures du gouvernement, dont celles de Richard Ferrand, un proche de la première heure, et François Bayrou, précieux allié centriste.

Autre affaire sensible : l'Elysée s'apprête à préciser "le rôle public" de Brigitte Macron, Emmanuel Macron ayant renoncé à doter la Première dame d'un "statut" alors que plus de 300.000 internautes ont signé une pétition pour s'y opposer.



ECOLES, CODE DU TRAVAIL, BUDGET... LES DOSSIERS CHAUDS DE LA RENTREE

Les ministres sont en vacances pour deux semaines. Mais à la rentrée, des sujets chauds les attendent... On fait le point.

Près de 100 jours après l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, le gouvernement a le droit cet été à un peu plus de deux semaines de vacances. Plusieurs ministres ont déjà prévenu qu'ils partiront moins longtemps, voire quasiment pas du tout. En jeu, déjà : la rentrée politique de l'exécutif et les nombreux chantiers qui l'attendent. De la rentrée scolaire aux ordonnances sur le code du Travail, en passant par les textes budgétaires, les réformes des aides au logement et la loi antiterroriste censé préparer la fin de l'état d'urgence : voici les sujets chauds - voire explosifs - de septembre à novembre.

La rentrée scolaire

Le ministre de l'Education sera en première ligne. Jean-Michel Blanquer n'a d'ailleurs pas pris de repos estival - seulement des week-end "prolongés" - pour préparer cette rentrée scolaire. Objectif : que les premières mesures du quinquennat Macron s'appliquent sans encombre. C'est en effet le risque, avec des décisions prises en juin juste avant les vacances scolaires. Plusieurs syndicats ont d'ailleurs exprimé leurs inquiétudes sur cette promptitude et le manque de concertation. Parmi les nouveautés, le libre choix laissé aux communes de revenir ou non à la semaine de quatre jours ne fait pas consensus. Les deux tiers des écoles françaises devraient être concernées par cette nouvelle bascule. La FCPE (classée à gauche) regrettait à ce sujet que "l'intérêt de l'enfant" soit relégué derrière celui des parents et des élus. Le gouvernement a également voulu limiter certaines classes d'écoles en réseau d'éducation prioritaire (REP+) à 12 élèves. Pour ce faire, 2.500 classes ont été "dédoublées". Mais sans recrutement supplémentaire, il a fallu redéployer certains postes d'enseignants. "Il ne faut pas considérer qu'on déshabille Pierre pour habiller Paul", a promis fin juin Jean-Michel Blanquer. "Mais il ne va plus lui rester que les chaussettes!", lui avait alors répondu Stéphane Crochet, secrétaire général du syndicat d'enseignants Unsa.

La réforme du Code du Travail

La première manche s'est tenue cet été au Parlement : celui-ci a donné son feu vert au gouvernement pour légiférer par ordonnances sur la réforme du Code du travail. La seconde bataille va pouvoir commencer à partir du 31 août. C'est à cette date que sera dévoilé le contenu de ces ordonnances, avec les derniers arbitrages. L'exécutif refera ensuite un tour de table des partenaires sociaux puis sollicitera de nouveau le Parlement. Il veut aller vite, avec une application dans la foulée. La contestation pourrait toutefois venir de la rue. La CGT a prévu une première journée d'action le 12 septembre. La France insoumise appelle de son côté à un "rassemblement populaire" le 23 septembre. Par ailleurs, les premières mesures sur la réforme de la formation professionnelle - prochain grand chantier du gouvernement sur ce front de l'emploi - seront elles aussi attendues à la rentrée, pour un plan opérationnel début 2018.

Le Budget

Dans la vie parlementaire, c'est l'un des marqueurs essentiels pour connaître ceux qui sont dans la majorité et ceux qui sont dans l'opposition. Les débats sur les textes budgétaires - le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) - de l'année prochaine commenceront dans l'hémicycle dès la rentrée d'octobre. Ce sera le premier Budget du quinquennat Macron, le chef de l'Etat ayant choisi de ne pas corriger celui de 2017 voté sous son prédécesseur socialiste... Pour l'heure, Edouard Philippe a promis une baisse de 11 milliards d'euros des prélèvements obligatoires et des économies publiques de plus de 20 milliards, dont au moins la moitié

pour l'Etat. Mais des mesures pourraient en particulier cristalliser les tensions. La hausse de CSG de deux points et la réforme de l'ISF en font partie. La baisse progressive de la taxe d'habitation - dont la suppression a été une promesse phare d'Emmanuel Macron - sera également au menu des discussions. Le chef de l'Etat avait dû intervenir sur ce sujet alors que son Premier ministre avait d'abord évoqué "une mise en oeuvre complète" de cette mesure "d'ici la fin du quinquennat".

Le projet de loi sur la simplification et le droit à l'erreur

D'abord envisagé pour le début de l'été, ce projet de loi sera présenté en Conseil des ministres à la rentrée. Bercy disait vouloir "l'étoffer", jugeant les délais autour de ce texte "trop courts". La première mouture avait en effet été critiquée par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN). Le gouvernement espère quand même soumettre sa version définitive au Parlement d'ici à l'automne. Le "droit à l'erreur" entend initier un changement de philosophie dans la relation entre l'administration et les usagers, qu'il s'agisse des particuliers et ou des entreprises. Le texte contiendra par ailleurs plusieurs mesures de simplification, dont certaines feront d'abord l'objet d'une expérimentation. Ce projet de loi est très attendu par le patronat et les indépendants, dont les agriculteurs, qui s'estiment noyés sous les déclarations en ligne et pénalisés au moindre retard.

Le projet de loi antiterroriste

Adopté en juillet au Sénat, le projet de loi antiterroriste est attendu en octobre à l'Assemblée nationale. Porté par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, ce texte entend inscrire dans le droit commun certaines mesures de l'état d'urgence, qui doit être levé le 1er novembre. Il a suscité des levées de bouclier d'associations, de syndicats de magistrats et de personnalités, comme le Défenseur des droits, Jacques Toubon, ou la présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, Christine Lazerges. Tous évoquent une menace contre les libertés publiques. Plus de 500 chercheurs et universitaires ont aussi signé cet été un appel dénonçant une "régression de l'État de droit". Le Premier ministre Edouard Philippe assure au contraire que l'exécutif "à la fois efficace et extrêmement soucieux de l'Etat de droit". En outre, la ministre des Armées Florence Parly a promis cette semaine de présenter "à la rentrée" avec son collègue de l'Intérieur "un certain nombre de propositions au président de la République" concernant l'efficacité et la coordination de l'opération Sentinelle. Ce dispositif est remis en question après l'attaque de six soldats à Levallois-Perret.

La réforme des aides au logement

Le 1er octobre, les Aides personnelles au logement (APL) baisseront de cinq euros pour tous ses bénéficiaires. L'annonce du gouvernement a suscité une bronca chez ses opposants et des associations, qui ont dénoncé un coup de rabet sans réflexion derrière. Pour tenter de calmer la polémique, le ministre de la Cohésion des territoires Jacques Mézard a promis une "réforme globale" de ces aides. "Nous travaillons sur un projet de loi logement (...) qui sera prêt à l'automne", "il sera déposé en octobre-novembre, et je souhaite qu'il soit débattu le plus rapidement possible", a-t-il indiqué le mois dernier, évoquant un "budget d'APL de 19 milliards d'euros" et "un budget global d'aides au logement de 30 milliards d'euros".

Les états généraux de l'alimentation

Lancés fin juillet, les états généraux de l'alimentation vont se poursuivre jusqu'en novembre. Le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert s'est d'ailleurs accordé peu de repos pour préparer cette échéance. Pour tenter de répondre au déclin du monde agricole, secoué ces dernières années par les crises d'éleveurs et d'exploitants, le gouvernement veut permettre notamment une répartition de la valeur plus favorable aux producteurs face à la grande distribution ou aux transformateurs. Emmanuel Macron qualifie ces états généraux de "chantier prioritaire" et présentera "lui-même les conclusions de la phase 1 sur la création et la répartition de la valeur à la mi-octobre", a



indiqué cette semaine l'Elysée. Le ministère de l'Agriculture est par ailleurs occupé à faire face au scandale des œufs contaminés, qui ne cesse de s'étendre en Europe, y compris en France. Une initiative de l'UE est attendue en septembre.

Un cadre officiel pour la Première dame

De façon plus secondaire, l'Elysée a promis d'ici à début septembre de clarifier le "rôle public" de Brigitte Macron. Donner un statut officiel à la Première dame était une proposition de campagne d'Emmanuel Macron, au nom de la "transparence". Ce sujet n'a pas été abordé lors de l'examen de la loi de moralisation et pourrait finalement aboutir sur une simple charte. Cet encadrement du rôle de l'épouse du chef de l'Etat est en tout cas dénoncé dans une pétition, qui a reçu pour l'heure plus de 300.000 signatures.

AFP – 11 août 2017

AMIANTE DANS LA TOUR BRETAGNE A NANTES: LES FONCTIONNAIRES INVITES A REPRENDRE LE TRAVAIL

Les fonctionnaires ayant exercé leur droit de retrait après la découverte de poussière d'amiante dans la tour Bretagne à Nantes ont été invités à réintégrer leurs bureaux cette semaine et la semaine prochaine, a-t-on appris vendredi de sources concordantes.

La direction des ressources humaines du ministère du Travail indique que "des études très précises et notamment des mesures atmosphériques ont toutes donné des résultats négatifs" et qu'"il n'y a pas de motifs de danger grave suite aux résultats négatifs des mesures d'exposition".

"Des travaux de surfactage, qui permettent de faire obstacle à la dispersion de fibres d'amiante pendant une durée d'un an, ont été réalisés (cette semaine, ndlr), le temps de trouver une solution de désamiantage pour la tour", ajoute-t-elle.

Elle confirme que "des agents ont repris le travail et que d'autres suivront mercredi" 16 août.

"Nous considérons que les conditions de retour des agents à la tour Bretagne ne sont pas réunies et que l'existence du risque d'exposition aux poussières d'amiante n'est toujours pas écartée", a répondu l'intersyndicale SUD-CGT-FSU dans un courrier adressé à la direction.

L'un de ses représentants pointe des "informations incomplètes" et une "incertitude" quant aux risques réels auxquels sont exposés les agents.

Selon cette même source, autour de 80 des 90 agents de la Direccte (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) travaillant dans le bâtiment avaient fait valoir leur droit de retrait.

La solution d'un déménagement provisoire, envisagée dans un premier temps pour les 90 agents de la Direccte et les 190 fonctionnaires des Finances logés aux étages supérieurs de la tour, serait aujourd'hui écartée, d'après lui.

Haute de 144 mètres, la tour Bretagne a été inaugurée en novembre 1976. Quelque 800 salariés au total travaillent dans ses bureaux, sur 32 étages.



Syndicat FO Centrale de Bercy
Nord 5 - Pièces 0044/0053 - Bâtiment Vauban
139 rue de Bercy 75572 Paris cedex 12

LE PARLEMENT VOTE DEFINITIVEMENT LA LOI SUR LA MORALISATION DE LA VIE POLITIQUE

Le Parlement a voté définitivement mercredi soir et à une large majorité le second volet de la loi sur la moralisation de la vie politique.

Avec un vote final sur la moralisation de la vie politique, l'Assemblée nationale a conclu mercredi soir une première session extraordinaire intense, riche en projet des lois mais aussi en moments houleux.

Par 412 voix contre 74 et 62 abstentions, les députés ont adopté le projet de loi organique, qui comprend notamment la suppression controversée de la réserve parlementaire, à l'issue d'un scrutin organisé dans les salons attenants à l'hémicycle.

La ministre de la Justice Nicole Belloubet défendait dimanche dans nos colonnes «les changements profonds» apportés par cette loi, présentée au printemps par son prédécesseur François Bayrou. «C'est un point de départ qui marque une volonté de changer les rapports entre les citoyens et la politique, s'est-elle réjouie. Cela sera complété par la révision constitutionnelle que le président de la République a annoncée. Naturellement, une loi à elle seule ne fait pas le printemps ! Il faudra qu'il y ait une évolution des comportements. D'ores et déjà, cette loi témoigne d'une volonté puissante de modifier la vie politique.»

A l'issue d'une semaine chaotique dans l'hémicycle, l'Assemblée nationale a très largement voté en première lecture les projets de loi de moralisation. Après quasiment 50 heures de débat et l'examen de plus de 800 amendements, les députés ont adopté le projet de loi ordinaire visant à restaurer «la confiance dans la vie politique» par 319 voix contre 4, puis le projet organique, avec 203 voix contre 37. Voici les principales mesures des deux projets de loi.

Emplois familiaux, assistants parlementaires

Interdiction des emplois familiaux de collaborateurs «pour la famille proche» (conjoint, partenaire de Pacs, concubin, parents et enfants ainsi que ceux du conjoint, partenaire de Pacs ou concubin) pour les ministres, parlementaires et exécutifs locaux, sous peine de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende, avec restitution des sommes versées.

Pour l'emploi de toute autre personne ayant «un lien familial» (membre ou ancien membre de la famille), obligation de déclaration à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) pour les membres du gouvernement et exécutifs locaux, et auprès de l'organe de déontologie de leur assemblée pour les parlementaires. Même obligation déclarative en cas d'emploi croisé (embauche d'un collaborateur de la famille d'un autre élu ou ministre).

Les collaborateurs parlementaires devront bénéficier d'un statut, jusqu'alors quasi inexistant. La cessation de mandat constituera un motif spécifique de licenciement. Interdiction pour les lobbies de rémunérer des collaborateurs parlementaires.

Réserve parlementaire, réserve ministérielle

Suppression de la réserve parlementaire dont disposent députés et sénateurs pour attribuer des subventions (147 millions d'euros en 2017), afin d'éviter «les dérives clientélistes». Son extinction sera progressive d'ici 2024.

Suppression de la réserve ministérielle.

Frais de mandat des parlementaires

Nouveau régime pour les frais de mandat parlementaire : prise en charge directe, remboursement sur présentation de justificatifs ou versement d'une avance. Le bureau de chaque assemblée devra arrêter la liste des frais autorisés, définir un système de contrôle et en assurer la publicité.

Jusqu'alors, les députés percevaient une indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) de 5 373 euros net mensuels, les sénateurs de 6 110 euros. Depuis 2015, avait été définie une liste des dépenses autorisées et interdites, et les députés devaient certifier sur l'honneur du bon usage.

Activités, patrimoine et transparence

Définition d'un régime répressif, à déterminer dans le règlement des assemblées, pour mettre fin aux compléments de rémunération dont bénéficient certains parlementaires siégeant en cette qualité au sein de certains organismes publics ou parapublics.

Les candidats à l'élection présidentielle devront fournir une déclaration d'intérêts et d'activités, en plus de l'actuelle déclaration de patrimoine. Avis de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) sur la variation de la situation patrimoniale du président de la République en fin de mandat.

Vérification de la situation fiscale des parlementaires (eurodéputés compris) en début de mandat. En cas de manquement, démission d'office et inéligibilité seront possibles. Une démission d'office aura pour conséquence la tenue d'une élection partielle.

Prévention des conflits d'intérêts

Encadrement des activités de conseil pour les parlementaires : ils ne pourront pas se lancer dans ce type d'activité en cours de mandat, mais pourront poursuivre une telle activité si elle a débuté plus d'un an avant leur entrée en fonction. De plus, il sera interdit de conseiller des sociétés impliquées

Création de «registres publics» de «déports» pour les parlementaires en situation de conflits d'intérêts sur des textes ou des votes, et estimant devoir se mettre en retrait.

Exemplarité et probité

Peine complémentaire obligatoire d'inéligibilité en cas de crimes ou de manquements à la probité applicable à l'ensemble des élections. Parmi les infractions concernées : les faits de discrimination, injure ou diffamation publique, provocation à la haine raciale, sexiste ou à raison de l'orientation sexuelle. La juridiction peut, par une décision spécialement motivée, décider de ne pas prononcer cette peine.



Financement des partis

Le gouvernement sera habilité à créer par ordonnance une «Banque de la démocratie».

Création d'un «médiateur du crédit» pour faciliter le dialogue entre banques, candidats et partis.

Publication détaillée des comptes des partis au Journal officiel.

Interdiction de prêts par des personnes morales autres que des banques européennes ou des partis politiques, et interdiction de tout prêt ou aide d'une personne morale étrangère. Contrôle renforcé des prêts consentis par des personnes physiques. Toute infraction sera passible de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.



Syndicat FO Centrale de Bercy
Nord 5 - Pièces 0044/0053 - Bâtiment Vauban
139 rue de Bercy 75572 Paris cedex 12